

Règlement du concours été 2021

Connaissez-vous bien VendrediLecture ?

Article 1 : Organisateur

Le concours est organisé par VendrediLecture, association loi 1901.

Article 2 : Participants

Le concours est ouvert à tous les internautes, sans obligation d'être un participant régulier de l'évènement hebdomadaire VendrediLecture.

1 seule participation sera prise en compte par personne.

Les membres de l'équipe de VendrediLecture, ainsi que les membres de leur famille et, de manière générale, les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du concours, auront la possibilité de participer audit concours à titre incitatif. Toutefois, leur participation ne sera pas prise en compte pour l'attribution des gains.

Article 3 : Objet du concours

Les participants doivent répondre aux 5 questions du questionnaire proposé sous GoogleForm, à cette adresse : <https://forms.gle/49XitVCjRAudyFM39>

Article 4 : Durée du concours

Le concours débute le **5 juillet 2021 à 10 h 00** et se termine le **29 août 2021 à 23 h 59**.

Article 5 : Date des résultats

Les résultats seront annoncés **le mercredi 1^{er} septembre 2021**, sur le blog de VendrediLecture, en édit de l'article d'annonce du concours.

Article 6 : Dotation

Le nombre de gagnants est fixé à 5.

Les gagnants seront tirés au sort parmi les bonnes réponses aux questions et recevront un lot de 2 livres.

Pour recevoir leur lot, ils devront communiquer nom et adresse postale par voie électronique, en réponse au mail qui leur sera envoyé pour leur annoncer leur tirage au sort.

Les gagnants disposeront de 10 jours pour transmettre leurs coordonnées. À l'expiration de ce délai, les lots non réclamés seront réattribués lors d'un tirage au sort de la deuxième chance.

Article 7 : Informations nominatives

Les informations collectées dans le cadre du présent concours sont destinées exclusivement à l'association VendrediLecture. Les personnes inscrites au concours dont les données nominatives ont été enregistrées disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

Article 8 : Responsabilité

VendrediLecture se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu-

concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait.

Le concours étant organisé par l'Association VendrediLecture, Google se dégage de toute responsabilité en cas de litige. Par ailleurs, la promotion n'est pas associée, gérée ou sponsorisée par Google.

Article 9 : Règlement et litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.